

NOUVEL ACARICIDE : SHUTTLE 15 SC

Renseignements généraux

L'acaricide SHUTTLE 15 SC est un acaricide du groupe de résistance 20B homologué pour lutter contre le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et le tétranyque de l'épinette (*Oligonychus ununguis*) sur les plantes ornementales, à fleurs, à feuilles et de pépinières qui sont cultivées en contenants dans les serres et les ombrières commerciales. Ce produit n'est pas homologué sur les légumes de serre. Comme indiqué sur l'étiquette, lorsqu'il est appliqué sur les feuilles, l'acaricide SHUTTLE 15 SC produit un effet de choc rapide (en 3 jours) et une suppression résiduelle de longue durée.

La matière active acéquinocyl agit comme inhibiteur de transport des électrons dans la membrane cellulaire. L'activité du produit est de contact avec une persistance de 3 semaines et plus.

Application

Appliquer l'acaricide SHUTTLE 15 SC lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Ne pas attendre que de grandes populations d'acariens soient établies.

Une couverture intégrale de la plante est nécessaire en vue d'une lutte optimale. Le dessous des feuilles doit être atteint par la bouillie acaricide. En effet, ce produit agit par contact. Pour obtenir une bonne couverture, utiliser une pression de pulvérisation élevée, des buses et un espacement des buses approprié.

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'acaricide SHUTTLE 15 SC supprime efficacement les espèces d'acariens mentionnées précédemment, mais n'est pas efficace contre les phytoptes. L'acaricide SHUTTLE 15 SC est efficace contre tous les stades des acariens sensibles (œufs, larves, nymphes et adultes). Utiliser l'acaricide SHUTTLE 15 SC dans le cadre d'un bon programme de gestion de la résistance, qui prévoit la rotation avec d'autres acaricides affichant des groupes de résistances différents (voir l'information plus détaillée à la page 2).

Plantes ornementales et de pépinières cultivées dans les serres et les ombrières

Pour une lutte efficace contre le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et le tétranyque de l'épinette (*Oligonychus ununguis*), mélanger 42 à 92 mL de l'acaricide SHUTTLE 15 SC dans 100 L d'eau et appliquer de façon à couvrir intégralement le feuillage jusqu'au point d'égouttement, à l'exception des rosiers pour lesquels la dose d'application est de 42 mL dans 100 L d'eau (voir les tableaux 1 et 2 à la page 2). Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plantes traitées. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation qui cause des dommages économiques. Utiliser la concentration la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé. Ne pas faire plus de 2 applications par année.

TABLEAU 1 - Dose d'application sur les plantes ornementales, à fleurs, à feuilles et de pépinières qui sont cultivées dans les serres et les ombrières* (pour les rosiers, voir le tableau 2)

RAVAGEUR	DOSE PAR 100 L D'EAU
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>) Tétranyque de l'épinette (<i>Oligonychus ununguis</i>)	42 à 92 mL

* Ne pas appliquer sur les impatiens.

Ne pas appliquer plus de 0,69 kg m.a./ha par cycle de culture. Ne pas faire plus de deux applications par année.

TABLEAU 2 - Dose d'application pour les rosiers (à l'exception des rosiers miniatures) cultivés dans les serres et les ombrières**

RAVAGEUR	DOSE PAR 100 L D'EAU
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	42 mL

** Ne pas appliquer sur les rosiers miniatures.

Ne pas appliquer plus de 0,35 kg m.a./ha par cycle de culture. Ne pas faire plus de deux applications par année.

Compatibilité avec les auxiliaires

Il s'agit d'un produit relativement nouveau, les données ne sont pas disponibles pour chacun des auxiliaires.

Voici tout de même quelques renseignements en provenance des compagnies Koppert et Biobest :

- *Phytoseiulus persimilis* : modérément dangereux pour les adultes.
- Bourdons : retirer les ruches avant un traitement (Biobest).

**Il revient à chacun de décider de l'emploi ou non du SHUTTLE 15 SC dans ses cultures.
Il pourrait y avoir des effets nocifs encore inconnus sur certains auxiliaires.
À ce sujet, consultez vos fournisseurs d'auxiliaires.**

Pour retarder le développement de la résistance aux acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'acaricide SHUTTLE 15 SC ou les autres acaricides du même groupe 20B avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Pendant une saison, respecter le nombre maximum de pulvérisations indiqué sur l'étiquette et éviter les pulvérisations consécutives avec l'acaricide SHUTTLE 15 SC ou d'autres acaricides du même groupe.



- Utiliser des mélanges en cuves contenant des acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers ainsi que l'intégration de pratiques considérant les méthodes de lutte culturale et biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser à votre agronome pour des interventions sur le terrain ou pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Texte rédigé par :

Michel Senécal, agronome, Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Collaboration :

Alain Cécyre, agronome, Plant-Prod Québec, Laval

Pour en savoir plus :

Site Web du fabricant (en anglais) : http://www.arystalifescience.com/default.asp?V_DOC_ID=1848

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches,
MAPAQ
675, route Cameron – bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8121, poste 223
Télécopieur : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
secteur Laval, MAPAQ
1700, boulevard Laval – 5^e étage – bureau 500
Laval (Québec) H7S 2J2
Téléphone : 450 972-3044, poste 23
Télécopieur : 450 972-3019
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 05 – cultures en serres – 11 avril 2008

